

## RAPPORT DES ACTIVITÉS DU BUREAU

**A**u cours de l'exercice 2004-2005, le Bureau a tenu six réunions ordinaires et quatre réunions extraordinaires. Il a veillé à l'administration générale des affaires de l'Ordre, conformément aux responsabilités et aux pouvoirs qui lui sont conférés par le *Code des professions*, la *Loi sur les infirmières et les infirmiers* ainsi que par les règlements y afférents. Seules les principales résolutions adoptées par le Bureau au cours de l'année sont résumées dans le présent rapport.

### Assemblée générale annuelle et congrès

Le Bureau a résolu de tenir la 84<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle de l'Ordre le lundi 1<sup>er</sup> novembre 2004 au Palais des Congrès de Montréal et il en a adopté l'ordre du jour provisoire.

Le congrès a eu lieu les 1<sup>er</sup> et 2 novembre 2004 et s'est déroulé sous la présidence de Richard Morin, récipiendaire de l'Insigne du Mérite (1994). Le thème choisi pour cette occasion était L'humanité des soins, un engagement pour la vie. Des activités précongrès ont aussi été offertes les 30 et 31 octobre 2004 (voir la section « Activités d'information et de formation, colloques et congrès », page 42).

### Élection des membres du Comité administratif

Le Bureau a procédé à l'élection des cinq membres du Comité administratif : la présidente, Gyslaine Desrosiers, a été réélue pour un mandat de deux ans (2004-2006). Ont été élus pour un an : Lise Racette, vice-présidente ; Colombe Harvey, trésorière ; Diane Sicard-Guindon, administratrice élue, ainsi que Jean-François Joly, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec (OPQ).

### Cotisation annuelle et prime d'assurance responsabilité professionnelle

La cotisation annuelle pour la période d'inscription au Tableau du 1<sup>er</sup> avril 2004 au 31 mars 2005 avait été fixée par le Bureau à 221,57 \$, soit une augmentation totale de 14,87 \$, et devait être payée avant le 31 mars 2005. La prime d'assurance responsabilité pour cette année était de 6,91 \$, avant taxes.

Pour la période d'inscription au Tableau du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 31 mars 2006, le Bureau a décidé de maintenir la cotisation annuelle à 221,57 \$, et a fixé au 31 mars 2005 la date à laquelle elle doit être versée. La prime d'assurance responsabilité pour 2005-2006 est de 7,11 \$, avant taxes.

### Comités

#### Nominations

Les membres du Bureau ont procédé à la nomination de membres siégeant aux comités suivants : Comité des bourses, Comité jeunesse, Comité de sélection de la récipiendaire de l'Insigne du mérite de l'Ordre, Comité d'inspection professionnelle, Comité de révision, Comité de retraite, Comité de l'examen professionnel et Comités d'élaboration de l'examen professionnel.

#### Rapports des comités

Le Bureau a reçu les rapports annuels, notamment ceux du Comité de discipline et du Comité d'inspection professionnelle.

Sur recommandation du Comité de sélection de la récipiendaire de l'Insigne du mérite de l'Ordre, le Bureau a nommé *Odette Plante-Marot* lauréate de l'Insigne du mérite 2005 et proposé sa candidature au Conseil interprofessionnel du Québec pour le prix du Mérite. Madame Plante-Marot a occupé les fonctions de DSI au CHUM et de directrice-conseil au MSSS.

### Octroi des bourses d'études

Le plan triennal 2003-2006 pour l'octroi des bourses d'études de l'OIIQ comporte trois axes : l'axe CLINIQUE, l'axe GESTION et l'axe RECHERCHE. En 2004-2005, 51 bourses ont été décernées et 6 bourses ont été renouvelées, pour un montant total de 421 000 \$. Le Bureau de l'OIIQ a désigné les récipiendaires des bourses d'études de 1<sup>er</sup> cycle et de 2<sup>e</sup> cycle de l'axe CLINIQUE et de l'axe GESTION. Le Conseil d'administration de la Fondation de recherche en sciences infirmières du Québec (FRESIQ) a attribué les bourses d'études de 2<sup>e</sup> cycle et de 3<sup>e</sup> cycle de l'axe RECHERCHE.

## BOURSES DE 1<sup>ER</sup> CYCLE

Les bourses d'études de 1<sup>er</sup> cycle se répartissent en 4 programmes comprenant 18 bourses de baccalauréat de perfectionnement (9 sont recommandées par les universités et 9 par le Comité des bourses de l'OIIQ dans le cadre d'un concours provincial) et 9 bourses pour le programme intégré DEC-BAC recommandées par les universités, ainsi que 4 bourses terminales pour les études de 1<sup>er</sup> cycle. Le montant de ces bourses est de 5 000 \$ chacune. Le Bureau a octroyé les bourses aux personnes suivantes :

### Axe CLINIQUE

#### Bourses de baccalauréat de perfectionnement

- **Fernande Beaulieu**, Université du Québec à Rimouski (Bas-Saint-Laurent/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine)
- **David Bellemare**, Université du Québec à Trois-Rivières (Mauricie-Centre-du-Québec)
- **Sophie Bonneau**, Université Laval (Québec)
- **Karine Bonsaint**, Université de Montréal (Montréal/Laval)
- **Nancy Brouillette**, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (Abitibi-Témiscamingue)
- **Marie-Pierre Chabot**, Université de Sherbrooke (Montérégie)
- **Simon Charette**, Université du Québec à Trois-Rivières (Laurentides/Lanaudière)
- **Robin Coleman**, Université de Sherbrooke (Estrie)
- **Stéphanie De Ladurantaye**, Université de Sherbrooke (Montréal/Laval)
- **Anne-Marie Gauthier**, Université Laval (Québec)
- **Emily Ireland**, Université McGill (Montréal/Laval)
- **Virginie Larocque**, Université du Québec à Rimouski (Bas-Saint-Laurent/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine)
- **Hélène Leduc**, Université du Québec en Outaouais (Outaouais)
- **Luce Martineau**, Université du Québec à Trois-Rivières (Laurentides/Lanaudière)
- **Anick Montplaisir**, Université du Québec à Trois-Rivières (Mauricie-Centre-du-Québec)

- **Martine Riverin**, Université du Québec à Chicoutimi (Saguenay-Lac-Saint-Jean/Nord-du-Québec)
- **Annie Vaillancourt**, Université d'Ottawa (Montréal/Laval)
- **Sophie Vermette**, Université Laurentienne (Montérégie)

#### Bourses pour le programme intégré DEC-BAC

- **Mélissa Bernard**, Université du Québec à Chicoutimi (Saguenay-Lac-Saint-Jean/Nord-du-Québec)
- **Tamy Anne Bertrand**, Université du Québec en Outaouais (Outaouais)
- **Cynthia Desgagnés**, Université Laval (Chaudière-Appalaches)
- **Julie Gagnon**, Université du Québec à Rimouski (Bas-Saint-Laurent/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine)
- **Anne-Marie Goulet**, Université de Montréal (Montréal/Laval)
- **Jacqueline Jehoda**, Université McGill (Montréal/Laval)
- **Marie-Pierre Lachance**, Université du Québec à Trois-Rivières (Laurentides/Lanaudière)
- **Jérôme Ouellet**, Université de Sherbrooke (Bas-Saint-Laurent/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine)
- **Noémie Parayre**, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (Abitibi-Témiscamingue)

#### Bourses terminales

- **Lucie Carbonneau**, Université du Québec en Outaouais (Laurentides/Lanaudière)
- **Jérôme Milette**, Université du Québec en Outaouais (Abitibi-Témiscamingue)
- **Marie-Ève Poitras**, Université du Québec à Chicoutimi (Saguenay-Lac-Saint-Jean/Nord-du-Québec)
- **François Prince**, Université de Montréal (Montérégie)



## BOURSES DE 2<sup>E</sup> CYCLE

Sur recommandation du Comité des bourses de l'OIIQ, le Bureau a octroyé 7 bourses d'études de 2<sup>e</sup> cycle dans l'axe CLINIQUE et l'axe GESTION, dont 2 bourses de 2 ans visant à favoriser l'achèvement du programme d'études. Les bourses de l'axe CLINIQUE se répartissent en 2 programmes : la maîtrise – option clinique ; la maîtrise – option praticienne. Toutes les bourses d'études de 2<sup>e</sup> cycle ont une valeur annuelle de 10 000 \$.

### Axe CLINIQUE

#### Bourses de maîtrise – option clinique [2 ans]

- *Margarida Ribeiro Da Silva*, Université McGill (Montréal/Laval)
- *Raymonde Saillant*, Université Laval (Québec)

#### Bourses de maîtrise – option praticienne

- *Johanne Quirion*, Université Laval (Québec)
- *Guylaine Soucy*, Université Laval (Chaudières-Appalaches)
- *Isabelle Thibeault*, Université Laval (Saguenay–Lac-Saint-Jean/Nord-du-Québec)

### Axe GESTION

#### Bourses de maîtrise en gestion

- *Nancy Beaulieu*, Université de Montréal (Montréal)
- *Martine Dallaire*, Université Laval (Québec)

## BOURSES DE 2<sup>E</sup> ET 3<sup>E</sup> CYCLES

Selon les critères d'attribution des bourses d'études de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles de l'axe RECHERCHE établis par le Bureau, le Comité scientifique de la FRESIQ a étudié les candidatures et soumis ses recommandations au conseil d'administration de la FRESIQ pour désigner 10 récipiendaires des bourses de maîtrise, de doctorat et de soutien à la rédaction. Parmi ces octrois, 2 bourses de maîtrise ont été accordées pour 2 ans, et 2 bourses de doctorat pour 3 ans. Toutes ces bourses ont une valeur annuelle de 10 000 \$, à l'exception des bourses de soutien à la rédaction, dont le montant est de 3 000 \$.

De plus, 2 bourses de 10 000 \$ recommandées par le Comité scientifique *ad hoc* de la Chaire d'études et de recherche sur l'évaluation des pratiques infirmières de la Faculté des sciences infirmières de l'Université Laval, et une bourse de doctorat de 20 000 \$ recommandée par le Comité scientifique de la Chaire Desjardins

en soins infirmiers à la personne âgée et à la famille de la Faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal ont été décernées par le conseil d'administration de la FRESIQ.

### Axe RECHERCHE

#### Bourses de maîtrise – option recherche [2 ans]

- *Karine Labarre*, Université Laval (Québec)
- *Brigitte Martel*, Université Laval (Québec)

#### Bourse de maîtrise – option recherche [1 an]

- *Christine D'Anjou*, Université Laval (Québec)

#### Bourses de doctorat [3 ans]

- *Marjolaine Héon*, Université de Montréal (Montréal/Laval)
- *Kathleen Lechasseur*, Université Laval (Québec)

#### Bourses de doctorat [1 an]

- *Patricia Bourgault*, Université de Sherbrooke (Estrie)
- *Francine Major*, Université de Montréal (Outaouais)
- *Martine Mayrand Leclerc*, Université Laval (Outaouais)

#### Bourses de soutien à la rédaction

##### Bourse Suzanne-Giroux :

- *Hélène Laperrière*, Université de Montréal (Montréal/Laval)

##### Bourse Marie-Gabrielle-Dolorès-Côté :

- *Sonia Semenic*, Université McGill (Montréal/Laval)

#### Bourses de la Chaire d'études et de recherche sur l'évaluation des pratiques infirmières de l'Université Laval :

- *Jacynthe Dufour*, Université Laval (Maîtrise) (Chaudière-Appalaches)
- *Isabelle Tardif*, Université Laval (Maîtrise) (Québec)

#### Bourse de la Chaire Desjardins en soins infirmiers à la personne âgée et à la famille de l'Université de Montréal :

- *Marjolaine Landry*, Université de Sherbrooke (Estrie)

## Affaires légales et réglementaires Adoption par le Bureau

Le Bureau a adopté en février 2005 le *Règlement sur les classes de spécialités de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec pour l'exercice des activités visées à l'article 36.1 de la Loi sur les infirmières et les infirmiers*, concernant les infirmières praticiennes spécialisées en néonatalogie, néphrologie et cardiologie, lequel a été transmis à l'OPQ pour examen. À cette réunion, le Bureau a approuvé le projet de *Règlement sur les activités visées à l'article 31 de la Loi médicale qui peuvent être exercées par des classes de personnes autres que des médecins*, ainsi que le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels* et le *Règlement sur les comités de la formation de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec* qui complètent le cadre réglementaire applicable à la création de spécialités d'infirmières praticiennes spécialisées.

### Entrée en vigueur

Le Règlement modifiant le *Règlement sur les actes professionnels qui, suivant certaines conditions et modalités peuvent être posés par des personnes autres que des infirmières et infirmiers*, qui avait été adopté par le Bureau lors de l'exercice précédent, a été approuvé par le gouvernement et est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2004. Ce règlement détermine les activités qu'une candidate à l'exercice de la profession peut exercer et les conditions dans lesquelles elle peut le faire.

Est également entré en vigueur le *Règlement modifiant le Règlement sur les actes visés à l'article 36 de la Loi sur les infirmières et les infirmiers qui peuvent être posés par des classes de personnes autres que des infirmières ou des infirmiers*, adopté l'année dernière par le Bureau, qui vise le maintien de droits acquis en regard des actes A-2 et A-3 relatifs à la perfusion intraveineuse.

### Avis

L'OIIQ a donné son accord de principe au projet de loi 41 – *Loi modifiant le Code des professions* dont le but est de conférer aux ordres professionnels le pouvoir d'agir de façon urgente afin de radier provisoirement un professionnel, notamment s'il présente un état physique ou psychique incompatible avec l'exercice de la profession. Cet accord de principe est donné dans la mesure où le pouvoir conféré aux ordres professionnels est mieux balisé.

L'OIIQ a adopté la position selon laquelle les infirmières auxiliaires ne sont pas habilitées à préparer des médicaments administrés par voie intraveineuse.

Le Bureau a transmis au ministre de la Santé et des Services sociaux une demande de modification de l'article 206 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, proposant un nouveau libellé afin d'obliger les établissements suivants à nommer une directrice de soins infirmiers : toute instance locale (centre de services de santé et services sociaux), tout établissement qui exploite un centre hospitalier et tout établissement qui exploite un centre de réadaptation désigné institut universitaire et offrant des services de réadaptation fonctionnelle intensive. Le Bureau a également transmis une demande visant à modifier l'article 224 de cette loi, afin de faire passer de « quatre » à « au moins quatre » le nombre de membres du Comité exécutif du Conseil des infirmières et infirmiers mentionné dans cette disposition.

L'OIIQ a produit un avis dans lequel il livre ses commentaires relatifs à la notion de protocole concernant le *Projet de Règlement sur les normes relatives aux ordonnances faites par un médecin* du Collège des médecins du Québec.

L'Ordre a donné son avis touchant le projet de règlement sur la ponction artérielle radiale du Collège des médecins du Québec à l'intention des inhalothérapeutes.

### Principales autres résolutions du Bureau

Outre les résolutions relatives aux activités précédemment énumérées, le Bureau :

- a adopté, à la suite de l'inspection professionnelle du Centre hospitalier Robert-Giffard, un avis sur la qualité des soins et le risque imminent que la situation engendre sur la santé et la sécurité des clients et du personnel ; a transmis cet avis au ministre de la Santé et des Services sociaux et à l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Capitale Nationale ; a informé le conseil d'administration et le Conseil des infirmières et infirmiers de cet établissement à cet effet ;
- a appuyé les objectifs de la « Journée nationale de la lutte contre l'homophobie » ;
- a nommé Céline Roy, infirmière et avocate, comme secrétaire adjointe de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec ;
- a approuvé le programme de surveillance de l'exercice infirmier de 2004-2005 ;
- a accepté le projet d'entente entre l'OIIQ et le Secrétariat international des infirmières et infirmiers de l'espace francophone (SIDIEF) pour l'organisation du 3<sup>e</sup> Congrès mondial à Québec en mai 2006 ;
- a adopté l'avis selon lequel, dans une résidence privée avec un volet CHSLD privé, des éléments organisationnels nuisaient à la qualité et à la sécurité des soins aux résidents, que la répartition des effectifs et la structure clinique en place ne permettaient pas



de répondre adéquatement aux besoins de soins des résidents hébergés et que les activités de soins infirmiers étaient parfois assurés par du personnel non professionnel. Il a conclu qu'il résulte de cette situation un risque imminent pour la santé et la sécurité des clients et du personnel. Il a transmis cet avis au ministre de la Santé et des Services sociaux et à l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la région concernée. Le Bureau a aussi demandé de vérifier s'il y a exercice illégal de la profession ;

- a autorisé la secrétaire générale à négocier et, le cas échéant, à signer une entente avec le CÉSSUL pour les sessions d'examen de septembre 2004 et de février 2005 ;
- a approuvé le contrat d'assurance responsabilité professionnelle et la convention du Fonds de gestion du risque négociés avec La Capitale assurances générales inc. pour la période 2004-2005, et a autorisé la secrétaire générale à signer ces contrats ;
- a délégué au Comité administratif l'approbation annuelle du contrat d'assurance responsabilité professionnelle et de la convention du Fonds de gestion du risque négociés avec La Capitale assurances générales inc. pour les périodes 2005-2006 et 2006-2007, et a autorisé la secrétaire générale, après approbation par le Comité administratif, à signer ces contrats ;
- a retenu la soumission de la firme TD Meloche Monnex comme partenaire d'affaires en matière d'assurance habitation, automobile et voyage, destinée au personnel du siège social de l'OIIQ et à ses membres, à la condition que la secrétaire générale soit satisfaite du résultat des négociations devant être menées avec ladite firme dans le but d'en arriver à une entente de partenariat dans le meilleur intérêt de l'OIIQ et de ses membres, et a autorisé la secrétaire générale, le cas échéant, à signer le contrat conclu par les parties ;
- a adopté les prévisions budgétaires du Fonds général, du Fonds de gestion du risque et du Fonds de bourses et de promotion de la profession ;
- a accepté le rapport du Comité d'enquête sur la qualité des soins infirmiers au CHSLD Centre-Ville de Montréal, en a entériné les recommandations et conclusions, a donné un avis au ministre de la Santé et des Services sociaux sur la qualité des soins, conformément à l'article 11 de la LII (et 86 m du *Code des professions*), et lui a transmis copie du rapport. Le Bureau a autorisé la diffusion publique de ce rapport et de cet avis, et les a transmis à l'Agence de développement des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Montréal et au fondé de pouvoir du CHSLD Centre-Ville de Montréal ;
- a adopté les états financiers tels qu'ils ont été présentés, sous réserve d'une précision à y apporter ;
- a recommandé au ministre de la Santé et des Services sociaux que le poste actuel de directrice-conseil en soins infirmiers devienne un poste de sous-ministre adjoint responsable de la Direction des soins infirmiers, avec les ressources et moyens nécessaires à son bon fonctionnement ou d'adopter toute autre action visant à mieux positionner cette fonction au sein du ministère ;
- a adopté les règles spéciales de la 84<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, telles qu'elles ont été révisées ;
- a adopté le document intitulé « Lignes directrices conjointes OIIQ – CMQ sur les modalités de la pratique de l'infirmière praticienne spécialisée (néonatalogie, cardiologie et néphrologie) », juin 2004 ;
- a approuvé, tels qu'ils ont été présentés, les critères d'agrément conjoint OIIQ – CMQ des programmes et des lieux de stage pour la formation de l'infirmière praticienne spécialisée, ainsi que les normes générales d'agrément pour les programmes de formation et les milieux de stage dans le cadre de la formation de l'infirmière praticienne spécialisée ;
- a ratifié la nomination de Jacques A. Nadeau au poste d'administrateur de la FRESIQ pour 2004-2006 ;
- a approuvé les commentaires présentés par le Bureau sur les propositions soumises à l'Assemblée générale annuelle 2003 ;
- a nommé Myriam Brisson à titre de syndic adjointe ;
- a décidé de se prévaloir de son droit de vote à titre de personne morale lors du référendum municipal et a mandaté Line Lacroix, directrice du Bureau du registraire, pour voter non, au nom de l'OIIQ, à la question référendaire suivante : « Êtes-vous favorable au démembrement de la Ville de Montréal et à la constitution, pour le secteur de Westmount, d'une entité municipale conformément à la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités ? »
- a résolu de déposer au besoin, lors de l'Assemblée générale annuelle, une motion d'appui à la demande de modification à la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, qui a pour effet de rendre obligatoire la nomination d'une directrice des soins infirmiers dans tout centre de santé et de services sociaux, à l'instar des centres hospitaliers ;
- a adopté le document d'orientations de l'OIIQ sur la gouvernance des soins infirmiers et a procédé à sa diffusion ;
- a confirmé et reconnu au Comité administratif les compétences énoncées aux articles 48 à 50 et 52.1 du *Code des professions*, portant sur la radiation, la limitation ou la suspension provisoire d'un membre lorsque son état physique ou psychique requiert une intervention urgente en vue de protéger le public ;
- a appuyé la recommandation du Comité jeunesse dans le projet de mise à jour, de production et de distribution du guide clinique « Aide-mémoire » à l'intention des jeunes infirmières, sous réserve des modalités indiquées par le Bureau ;
- a approuvé le projet d'entente entre l'OIIQ et l'Institut national de santé publique du Québec, qui porte sur la collaboration entre les deux organismes et la mise en place de différentes mesures visant à favoriser le développement des compétences professionnelles et de la pratique des infirmières en santé publique, et a autorisé la présidente à signer le projet d'entente ;
- a mandaté la secrétaire générale pour représenter l'OIIQ devant le Groupe de travail sur l'accès aux professions et métiers réglementés ;

- a adopté le document conjoint OIIQ-OIIAQ concernant les orientations sur la règle de soins infirmiers et a mandaté la présidente pour mener la négociation finale avec le président de l'OIIAQ ;
- a adopté le projet de lignes directrices concernant la pratique infirmière et les infections transmissibles par le sang et a décidé de procéder à leur diffusion auprès de tous les membres de l'OIIQ ;
- a adopté un document de commentaires à l'intention du MSSS concernant la révision de son *Guide de gestion de l'unité d'urgence* (2004) ;
- a fixé les dates de l'examen professionnel de février 2005 ;
- a adopté les lignes directrices sur la formation et le fonctionnement du comité de l'examen professionnel et des deux Comités d'élaboration de l'examen (volet écrit et volet pratique), a procédé à la dissolution des comités existants et à la nomination des membres des nouveaux comités ;
- a modifié les critères d'attribution de la subvention de 10 000 \$ au Dispensaire de la Garde à La Corne, afin que ladite subvention ne soit plus conditionnelle à l'absence de subvention fédérale et à l'embauche d'une infirmière animatrice, et a appliqué ces critères d'attribution à la subvention 2004-2005 ;
- a retenu la firme Harel Drouin – PKF pour la vérification des états financiers de l'OIIQ, exercice 2004-2005 ;
- a approuvé l'entente d'acceptation réciproque des examens professionnels négociée entre l'OIIQ et l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario ;
- a entériné les modifications au règlement adopté par le Conseil de section de l'Ordre régional du Bas-Saint-Laurent/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ;
- a nommé Andrée Lalonde, à titre de membre du Bureau, au jury des Prix Florence ;
- a nommé Gilles Coulombe, à titre de membre du Bureau, au Comité organisateur et au Comité scientifique du congrès de 2005 ;
- a nommé Lucille Panet-Raymond et Alain Deslauriers membres du conseil d'administration de la FRESIQ ;
- a mandaté la présidente pour écrire à la vice-présidente de l'OPQ afin de l'informer de la position de l'OIIQ dans le dossier du rôle de l'infirmière auxiliaire dans l'intraveinothérapie ;
- a décidé de tenir l'Assemblée générale annuelle de l'OIIQ le lundi 30 octobre 2006 ;
- a adopté, sous réserve des commentaires des membres, le mémoire relatif au projet de loi 83, *Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives* ;
- a adopté, sous réserve des amendements discutés par les membres, le projet de mémoire intitulé *Pour une politique du médicament au Québec* ;
- a adopté la version du 25 janvier 2005 du document *Orientations pour une utilisation judicieuse de la règle de soins infirmiers* et a confié à la présidente le mandat de procéder à sa publication unilatérale, dans l'éventualité où il ne serait pas adopté par le Bureau de l'OIIAQ ;
- a approuvé les modifications apportées à la structure organisationnelle de l'OIIQ et les mandats de chaque direction, tels qu'ils ont été redéfinis ;
- a résolu d'intervenir auprès du premier ministre afin que la doyenne de la Faculté des sciences infirmières, le doyen de la Faculté de médecine et une représentante du Conseil des infirmières et infirmiers du Centre hospitalier universitaire de Montréal soient entendus lors de la commission parlementaire sur le CHUM ;
- a accepté la recommandation du Comité de sélection et a retenu la candidature de M<sup>me</sup> Odette Plante-Marot à titre de récipiendaire de l'Insigne du mérite de l'Ordre pour 2005, et a résolu de transmettre cette candidature pour l'obtention du prix du Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) ;
- a adopté, sous réserve des commentaires des membres, le *Plan de communication aux étudiantes et étudiants en soins infirmiers* ;
- a résolu de verser au SIDIIEF un montant de 26 460 \$ sous forme de prêt sans intérêts et de durée indéterminée ;
- a décidé de renouveler le mandat de Sylvie Truchon, à titre de syndic et directrice du Bureau du syndic, pour la période de juin 2005 à juin 2008 ;
- a nommé Linda Ward à titre d'administrateur du Bureau au conseil d'administration du SIDIIEF ;
- a nommé Yanick Augustin responsable du greffe, secrétaire du Comité de discipline et secrétaire du Comité de révision de l'OIIQ, à compter du 18 février 2005 ;
- a résolu d'abolir le Comité des finances et le Comité de placements financiers du Bureau, de former le Comité des finances et de vérification et d'y nommer Diane Bigras, professeure d'université en comptabilité par fonds, Paulette Legault, CGA, directrice générale du Fonds d'assurance responsabilité de la Chambre des notaires du Québec, Hélène Tremblay, infirmière, et Pierre Carrier, FMCA, administrateur nommé par l'OPQ et membre du Bureau de l'Ordre des géologues du Québec. Il a demandé au comité nouvellement formé de lui présenter un bilan de sa première année d'activités afin que soit ajusté, s'il y a lieu, son mandat ou son fonctionnement.

# MEMBRES DU BUREAU AU 31 MARS 2005

Le Bureau se compose de 28 membres.

## ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS ÉLUS

### Bas-Saint-Laurent/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine



Cécile Voyer

### Saguenay-Lac-Saint-Jean/Nord-du-Québec



Hélène Boulianne

### Québec



Colombe Harvey



Édith Côté



Irène Robitaille

### Mauricie-Centre-du-Québec



Marie-Andrée Gauthier

### Estrie



Yvan Parenteau

### Outaouais



Gilles Coulombe

### Montréal/Laval



Diane Sicard-Guindon



Lucie Cyr



Gyslaine Desrosiers



Linda Ward



Marie Boucher



Andrée Lalonde

18

### Abitibi-Témiscamingue



Lorraine Lamontagne



Jacqueline St-Pierre

### Chaudière-Appalaches



Ginette Bernier

### Laurentides/Lanaudière



Lise Racette



Thérèse Lessard



Lorraine Desjardins

### Montérégie



Daniel Cutti



Martine Bouchard



Denise Gaudreau



Esther Matesi

### MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

#### PRÉSIDENTE

Gyslaine Desrosiers

#### TRÉSORIÈRE

Colombe Harvey

#### VICE-PRÉSIDENTE

Lise Racette

#### ADMINISTRATRICE ÉLUE

Diane Sicard-Guindon

#### ADMINISTRATEUR ÉLU, NOMMÉ PAR L'OPQ

Jean-François Joly

— présidente ou président d'un ordre régional

■ membre du Comité administratif

### Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec



Sophie Bégin



Jean-François Joly



Lucie Desrochers



Josée Quirion